

## **Comité de Défense du Service Public de Santé et du Médico-social du Bergeracois.**

1200 chemin de touterive 24100 BERGERAC.

CDSPSMS@orange.fr

Luc Cadillon, président

le 4/X/2025

### **Notre Sécurité Sociale a 80 ans**

C'est après 1789 qu'est apparue l'idée d'une protection sociale des travailleurs et de leurs familles.

L'industrialisation du début du XIX<sup>ème</sup> siècle a provoqué en France et en Europe une profonde mutation sociale.

La protection sociale reposait alors principalement sur les œuvres de l'Église.

Face à la charité aléatoire se substitue peu à peu, des dispositifs de solidarité organisés par les ouvriers eux-mêmes. Ainsi, les premières caisses de secours sont imposées par les grèves et les créations de mutuelles se multiplient.

C'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que les premiers textes législatifs sont votés sur la protection sociale tel ceux sur les retraites des mineurs en 1894 ou celle des cheminots en 1909.

La loi du 8 avril 1898 assure la protection contre les accidents du travail des salariés de l'industrie.

La loi de 1910 institue les premières retraites ouvrières et paysannes obligatoires fondé sur le principe de capitalisation.

En 1928, une loi instaure le système d'assurances sociales (empêché d'application par les patrons jusqu'en 1930) qui organise une couverture pour la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse et le décès pour les salariés dont le salaire est inférieur à un plafond.

Dans le domaine de la famille, certains patrons, adeptes de la doctrine sociale de l'Église, seront à l'origine des allocations familiales. Dès 1880, quelques entreprises, ainsi que la fonction publique, versent des suppléments familiaux.

Les lois de 1932 et 1938 généraliseront cette politique familiale pour influencer le taux de natalité. Quelques années plus tard, le gouvernement de Vichy les utilisera pour renvoyer les femmes au foyer

.Au début des années 1940, un système de protection sociale est en place, mais celui-ci n'est ni obligatoire, ni général mais assurantiel.

### **Un plan complet de sécurité sociale pour des “jours heureux”**

C'est en pleine Seconde Guerre mondiale que le conseil national de la résistance (CNR), organe fédérateur des mouvements de résistance, va rédiger un programme pour la France libérée incluant un « plan complet de Sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail ».

Quelques mois seulement après la libération, les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 concrétisent le projet de sécurité sociale qui est

**«la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes».**

Elles aboutiront à la loi de « généralisation de la Sécurité sociale » adoptée le 22 mai 1946. Ces textes fondent le socle d'une protection sociale universelle, obligatoire et solidaire, puisque l'on cotise à hauteur de ses moyens pour en bénéficier à hauteur de ses besoins.

Ces hommes là sont à l'origine de notre sécu :

**Alexandre Parodi** haut fonctionnaire, résistant, il est Ministre du Travail et de la Sécurité sociale dans le gouvernement de Gaulle entre le 9 septembre 1944 et le 21 octobre 1945 imprime sa marque aux textes fondamentaux relatifs à la Sécurité sociale, aux comités d'entreprise et au statut de l'immigration.

**Ambroise Croizat** ouvrier ajusteur militant syndical il a été secrétaire général de la fédération de la métallurgie CGT, député, résistant communiste. Il est chargé d'organiser la Sécurité sociale en application des ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 émanant du programme du Conseil national de la Résistance.

S'appuyant sur le travail de son prédécesseur Alexandre Parodi, bénéficiant des compétences techniques de Pierre Laroque, Croizat impulse la création du régime général de Sécurité sociale qui sera mis en œuvre par les militants de la CGT. Sous son ministère, les allocations familiales sont doublées, puis il augmente de 50 % la rémunération des heures supplémentaires et supprime l'abattement de 10 % sur les salaires féminins.

**Pierre Laroque**, haut fonctionnaire, lui aussi passé par la résistance est nommé directeur général de la Sécurité sociale française le 5 octobre 1944, avec Ambroise Croizat ministre du travail, ce sont eux qui mettront en place la sécurité sociale en France,

En quelques mois, 138 caisses primaires de Sécurité sociale et 113 caisses d'allocations familiales sont édifiées. Outre les locaux qu'il faut trouver, un travail minutieux de recensement des assurés et des employeurs est réalisé par les militants pour établir les caisses primaires. Rien n'aurait été possible sans l'engagement de centaines d'anonymes, le soir, le week-end ou pendant leurs congés pour faire fonctionner cette réalisation.

*« Tout a fonctionné à partir de juillet 1946. En dix mois à peine, nous avons pu, malgré les oppositions, construire cette énorme structure alors que les Anglais n'ont pu mettre en application le Plan Beveridge, qui date de 1942, qu'en 1948 » se félicitait Pierre Laroque, directeur général de la Sécurité sociale.*

Dès 1946, alors que des millions de français découvrent les premiers effets de la mise en place de la sécurité sociale, le patronat, bien qu'affaibli et une partie de la droite, sont à l'offensive. Ils s'opposent à la main mise d'une partie de la valeur produite par le travail et à sa gestion, confiée aux travailleurs eux-mêmes.

### **1967: Première grande attaque contre le système de sécurité sociale. les ordonnances Jeanneney**

Si dès sa création, les dépenses sociales et la gestion "bureaucratique" sont ciblés, la première grande victoire patronale a lieu en août 1967 avec le démantèlement du régime général de la Sécurité sociale et la création de trois caisses distinctes (maladie, vieillesse, famille) bénéficiant de ressources propres. Avec cette réforme les syndicats voient leurs sièges diminuer de 75 à 50% et le patronat double les siens (25 à 50%)

Autre mesure importante, l'élection démocratique des administrateurs est supprimée pour laisser place à la désignation. Seule parenthèse, les élections de 1983.

Il n'y a plus ensuite d'élections à la Sécurité sociale. Les mandats des élus de 1983 sont à plusieurs reprises prorogés jusqu'en 1996, jusqu'au plan Juppé, qui rétablit le paritarisme et supprime les élections, pour revenir à la désignation.

### **Le financement remis en cause, début de la mainmise de l'Etat.**

Ce premier recul est le point de départ d'une longue contre-offensive acharnée contre les droits à la Sécurité sociale, la remise en question de son financement par la cotisation à travers des exonérations des cotisations massives et le financement par l'impôt.

Le gouvernement de Michel Rocard a instauré un nouveau prélèvement : la Contribution sociale généralisée (CSG) en 1990. Créée pour diversifier les financements de la protection sociale, cet impôt est généralisé à presque tous les revenus (travail, patrimoine, épargne des retraites, chômage...mais pas les dividendes). A partir de 2003, la CSG devient la deuxième source de recettes du régime général de l'Assurance maladie. Pour financer la suppression des cotisations salariales, maladie et chômage pour les salariés du secteur privé, la CSG a de nouveau été relevée en 2018 même si une partie des retraités en sera exonérée suite à un mouvement de contestation.

### **Tour de vis sur les prestations**

Les gouvernements successifs vont s'attaquer ensuite aux prestations. Si déjà en 1958, le gouvernement instaure une franchise, la mise en place des lois de financements de la sécurité sociale, créée par la révision de la Constitution du 22 février 1996 sous le gouvernement d'Alain Juppé, permet d'enfoncer le clou chaque année.

Alors qu'auparavant, l'arbitrage revenait aux partenaires sociaux, depuis cette loi, chaque année, ce sont les parlementaires, qui votent la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) et déterminent les conditions nécessaires à l'équilibre financier de la Sécurité sociale.

**Ils fixent les objectifs de dépenses en fonction des prévisions de recettes. Celles-ci s'inscrivent dans une logique d'adaptations des prestations aux financements et non aux besoins. C'est la création de l'ONDAM. (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie).**

## **La sécurité sociale, toujours un rempart**

Rappelons nous qu'en 2007, le numéro deux du MEDEF, Denis Kessler résumera, revanchard, l'ambition patronale qui perdure depuis la création de la sécurité sociale : *« il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance »*.

Mais malgré l'ambition d'en finir avec la sécu, force est de constater que la Sécu a été le dernier rempart contre le virus de la covid 19.

Pendant la crise de la COVID C'est bien elle qui a "empêché l'effondrement de la France" a déclaré le premier ministre de l'époque, Jean Castex même si cela ne l'a pas empêché de faire voter un nouveau tour de vis aux dépenses de santé dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 et d'instaurer une taxe sur les urgences.

Et depuis cela n'a eu cesse de continuer, doublement des franchises médicales, budgets hospitaliers systématiquement en déficit, fermetures de lits hospitaliers, régulation des urgences, accentuation de la désertification médicale.

Sébastien Lecornu premier ministre actuel a déclaré cyniquement que trop d'argent avait été donné aux hôpitaux.

Nous ne savons pas que seront les mesures proposées le prochain PLFSS, nous n'avons toujours pas de gouvernement à l'heure où je vous parle, mais avons de grandes craintes puisque des économies supplémentaires de 1 à 1,5 milliard ont été annoncées mesure qui aggraverait encore plus la situation actuelle. Dernièrement un autre projet émerge : supprimer progressivement la CSG pour les salariés (les employeurs ne la paient pas) mais si l'on n'augmente pas d'autant les cotisations patronales, cela reviendra à appauvrir encore plus la sécurité sociale ;

## **La Sécu en Danger**

Oui, la Sécu est en danger car si nous ne changeons pas d'orientation sa mission initiale va disparaître accroissant les inégalités en santé de toute la population.

## **Revenir aux sources**

Si dans un pays exsangue, nous avons réussi à mettre en œuvre ce bien commun qu'est notre sécurité sociale, il est possible aujourd'hui de revenir aux fondements de sa création, de lui redonner des moyens pour répondre aux besoins de tous.

Il est impératif d'adapter les besoins de financement aux besoins de prestations tant sociales qu'hospitalières par des cotisations sociales où chaque entreprise devrait avoir à payer ses cotisations en fonction de ses bénéfices nets.

Il faut revenir au système de gestion initial, par ceux qui cotisent, salariés/employeurs par des conseils d'administrations élus et où l'Etat ne sera là, comme à l'origine que pour vérifier la conformité des décisions prises pour l'intérêt général.

La Sécurité Sociale est aujourd'hui menacée dans ses fondements par ces politiques libérales, il nous appartient à toutes et tous de nous battre pour sauver cette institution pour aller vers une sécurité sociale à 100% qui prenne en charge tous les citoyens de la naissance jusqu'à la fin de vie.